



BREVE FEVRIER à AVRIL 2017

Le conseil d'administration vous informe de ses actions et des événements importants

1 – Retour sur l'AG du 11 mars à Is sur Tille

La mise en œuvre de la charte forestière du Pays de Seine et Tille est engagée autour de la truffe : rédaction d'un diagnostic sur les conventions de cavage existantes sur le territoire passées hors ATCO, réflexion sur l'installation d'une truffière pilote : pédagogique et touristique sur ce territoire en lien avec la COVATI, 1ère réunion le 5 mai.

2 – Ré-ensemencement des vergers truffiers par les produits commercialisés par les pépiniéristes

Après en avoir débattu au dernier Conseil d'Administration, les propriétaires de vergers truffiers souhaitant augmenter leur production en réintroduisant des spores à partir des produits commercialisés par les pépiniéristes doivent le faire en toute connaissance de l'information suivante : ces produits, contrairement aux plants mycorhizés ne sont contrôlés par aucun organisme officiel, par conséquent ils sont sans certification de la variété de la truffe origine du substrat ni de leur provenance. Soyer vigilant. Faire son ré-ensemencement à partir de ses propres truffes est recommandé pour l'instant.

3 – Suivre sa truffière, ne pas attendre 15 ans – Erratum et rappel

Il est dommage d'attendre 15 années pour se rendre compte que la truffe n'est plus présente dans votre plantation. Il est conseillé de vérifier dès 3 ans après son implantation puis régulièrement que les ectomycorhizes de la truffe sont toujours présentes sur les racines des arbres truffiers. Les membres de l'Association de la Truffe Côte d'Orienne bénéficient de tarif préférentiel pour effectuer ces analyses avec INOPLANT en faisant ses propres prélèvements de racines et en les envoyant directement à INOPLANT. Tarif 2016 – 2017 : Analyses des ectomycorhizes : 15 € HT (et non 25 €) par combinaison essence / champignon truffier (5 répétitions). Identification de champignons contaminants : 60 € HT par échantillon. Pour plus d'information consulter le site internet de l'association www.truffe-bourgogne.fr

4 – Reconnaissance de la filière truffe-trufficulture par les Instances du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et la Chambre régionale d'Agriculture BFC

Le travail de rapprochement avec les différentes associations départementales, par la création en juillet 2012 de l'ARTB (FC), a conduit à la reconnaissance tout d'abord à travers le Comité de Coordination et de Diversification des filières agricoles **qui s'est réuni le 9 mars dernier** auquel a été invité l'ARTBFC, et ensuite par un soutien financier sur 4 axes à partir des fonds européens et régionaux : **expérimentation, formation, structuration de la filière, soutien et aide aux plantations**. Pour la mise en place des actions, l'association régionale devra répondre aux appels d'offre lancés par le Conseil Régional. A suivre. C'est une première victoire.

5 – Marchés aux truffes fraîches de Dijon

Réservez déjà sur vos agendas les dates des marchés 2017 qui se tiendront aux Halles Centrales de Dijon les **18 novembre et 16 décembre prochain**, ce changement d'emplacement doit conduire à une visibilité maximum de vos stands. Le Conseil d'Administration souhaite vous voir nombreux à proposer vos truffes à ces marchés dans la métropole de Bourgogne.

6 – Recherche d'un verger truffier pour la 2ème tranche du projet FranceAgrimer, INRA Nancy et FFT.

Il s'agirait de proposer une jeune truffière pour suivre les flux de sève en fonction de la pluviométrie. Si vous êtes intéressé d'entrer dans le dispositif de la recherche, faites le savoir à la présidente qui transmettra votre candidature à la FFT et à Claude Murat.

7 – Venez visiter le stand de l'association à la 23ème foire aux plantes rares de BEZOUOTTE les 13 et 14 mai 2017 dès 10h.

8 – Journée de tri des truffes et de formation de préparation à la vente de ses truffes se déroulera le 14 octobre, salle Charbonelle à Is sur Tille (21).

L'invitation parviendra ultérieurement